

BIOBAN^{MC} OP 100 Technique

POUR FABRICATION

SOLIDE

ATTENTION

{Poison Logo}

POISON

PRINCIPE ACTIF : 2-Phénylphénol99,5 %

No D'HOMOLOGATION 11980

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

LANXESS Corporation
111 RIDC Park West Drive
Pittsburgh, PA 15275-1112
1-800-LANXESS

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE

URGENCES DE TRANSPORT SEULEMENT :

CANUTEC (Canada) : 1-613-996-6666
CHEMTREC : 1-800-424-9300 (USA) ; 1-703-527-3887 (International)

TOUTES AUTRES URGENCES :

LANXESS : 1-800-410-3063 (USA) ; 1-866-673-6350 (Canada)

CONTENU NET : 25 kg/ 55,12 lb

MISES EN GARDE

CORROSIF. CAUSE DES LÉSIONS IRRÉVERSIBLES AUX YEUX. CAUSE DES BRÛLURES CUTANÉES. NOCIF SI INGÉRÉ.

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant la manipulation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, et des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler le produit. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Ne pas inhaler les vapeurs. Bien se laver après la manipulation et avant de manger, de boire ou d'utiliser du tabac. Laver les vêtements contaminés au savon et à l'eau chaude avant de les réutiliser. Ne pas porter des chaussures contaminées par ce produit. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs par le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Le risque de lésions aux muqueuses peut rendre contre-indiqué un lavage gastrique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les poissons. NE PAS rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts, un lac, un cours d'eau, un étang, un estuaire, un océan ou un autre plan d'eau.

NOTIFICATION: NE PAS EXPÉDIER NI ENTREPOSER AVEC LA NOURRITURE DE CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE, DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES OU DES VÊTEMENTS.

ENTREPOSAGE : Ne pas contaminer l'eau, ni la nourriture de consommation humaine ou animal pendant l'entreposage ou l'élimination des déchets. Garder le contenant hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas en usage. Garder dans le contenant original au cours de l'entreposage. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec et bien aéré à l'écart des semences, des aliments pour animaux, des fertilisants ou d'autres pesticides. Tenir à l'écart du feu ou de flammes nues ou d'autres sources de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux ou territoriaux. Pour de plus amples renseignements ainsi que pour le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme de réglementation provincial ou territorial.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Ce produit doit être utilisé uniquement pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. Tout formulateur utilisant le BIOBAN^{MC} OP 100 Technique doit indiquer de façon claire sur l'étiquette l'utilisation prévue des formulations finies et les mises en garde à prendre avec de telles formulations, conformément aux lois et règlements applicables.